

A tous les membres de la communauté éducative de Saint-Michel,

Au terme d'un été que j'espère reposant et ressourçant pour chacun d'entre vous, c'est avec un grand plaisir que nous vous retrouvons en ce mois de septembre 2026 pour ouvrir ensemble une nouvelle année scolaire.

La rentrée est un moment privilégié : un temps de retrouvailles et de renouveau, mais aussi l'occasion de porter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru. L'année scolaire 25-26 qui s'est achevée a été riche et intense. Elle a exigé de tous : élèves, étudiants, enseignants et équipes éducatives, administratives, familles, une mobilisation de chaque instant. Ensemble, nous avons fait vivre avec exigence et bienveillance les valeurs de notre établissement, convaincus que la qualité des relations humaines constitue le socle de notre projet éducatif.

Sur le plan pédagogique, nos équipes se sont investies avec rigueur pour accompagner chaque jeune au plus près de ses besoins, en consolidant les acquis et en déployant un suivi personnalisé. C'est dans ce dialogue confiant et constructif entre professeurs, formateurs et élèves, étudiants que réside le véritable moteur de la progression de chacun et du dépassement de soi que nous retrouvons dans le « Magis » de la pédagogie jésuite.

Les résultats obtenus aux examens en juillet derniers illustrent parfaitement cette dynamique collective :

- Diplôme National du Brevet : les collégiens ont signé un remarquable taux de réussite de 98.7%, dont 89.5 % de mentions (avec 24.1 % de mentions Très Bien dont 20 % avec félicitations du jury). Une mention spéciale est adressée à l'élève du dispositif ULIS, qui a brillamment décroché son DNB professionnel avec la mention TB. Toutes nos félicitations pour la persévérance et le travail de tous nos collégiens !
- Baccalauréat : la filière ST2S a réalisé un sans-faute avec 100% d'admis et 60% de mentions. En filière générale, le taux de réussite a également atteint 100% (soit 164 élèves sur 164 présentés), assorti de 79,3 % de mentions (AB : 33,5 %, B : 31,1 %, TB : 12,2 %, dont TB avec félicitations du jury : 2,4 %). Ces excellents résultats témoignent de la maturité et de la régularité de nos lycéens, qui concrétisent leurs ambitions sur Parcoursup en rejoignant de belles filières d'enseignement supérieur.
- BTS ESF : nos étudiants ont confirmé leur excellence et leur faculté d'adaptation avec un taux de réussite de 67%, fruit d'un encadrement pédagogique et professionnel exigeant et ajusté.
- IFMK : au sein de notre institut de masso-kinésithérapie, la grande majorité de nos étudiants ont validé leur diplôme dès la session de juin, les derniers devant finaliser leur parcours en novembre. Nous avons eu le plaisir d'honorer leur parcours lors de la cérémonie officielle de remise des diplômes du 8 juillet dernier, aux côtés des familles et des représentants de la profession.

À chacune et chacun d'entre eux, nous adressons nos plus vives félicitations. Nous exprimons également notre profonde reconnaissance aux équipes enseignantes et aux formateurs dont le dévouement et l'expertise ont permis ces belles réussites.

Parce que notre pédagogie ignatienne fait ses preuves au quotidien à travers l'accompagnement, l'attention et l'excellence pour chaque élève et étudiant(e), notre établissement sait répondre aux défis contemporains de l'enseignement et de la formation.

Enfin, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance et la fidélité que vous témoignez à Saint-Michel. Les échanges constructifs que nous entretenons avec vous sont essentiels pour accompagner au mieux les jeunes qui nous sont confiés. Nous sommes heureux de tracer avec vous l'avenir de notre communauté éducative, animés par un enthousiasme mutuel pour cette nouvelle étape.

Très bonne rentrée 2026 à toutes et à tous !

Avec toute ma considération,

Geneviève Mandon

Chef d'établissement coordonnateur

CALENDRIER DE RENTREE DES CLASSES

ECOLE

La rentrée des écoliers aura lieu **le mardi 1^{er} septembre**, elle sera échelonnée :

MS / GS / CE1 / CM1 : 8h30 – 11h45 (pas de classe l'après-midi)

CP / CE2 / CM2 : 13h45 – 16h45 (pas de classe le matin)

PETITES SECTIONS – La rentrée se fera en ½ groupe de 8h30 à 11h45 :

- Jeudi 3 septembre, (noms de A à K) pas de classe l'après-midi.
- Vendredi 4 septembre, (noms de L à Z) pas de classe l'après-midi.

Pour tous les écoliers : pas de restauration scolaire, ni de périscolaire le 1^{er} septembre.

Reprise pour tous les écoliers (**sauf les PS**) **mardi 1^{er} septembre à 8h30**

Reprise pour tous **jeudi 3 septembre à 8h30**

COLLEGE Classes Inaugurales (Espace Saint Ignace)

Classes de 6^o : **Mardi 1^{er} septembre de 8h30 à 12h00**

Classes de 5^o : **Mardi 1^{er} septembre de 13h30 à 15h00**

Classes de 4^o : **Mardi 1^{er} septembre de 14h00 à 15h30**

Classes de 3^o : **Mardi 1^{er} septembre de 15h00 à 16h30**

Mercredi 2 septembre, le matin : cours uniquement pour les 6^o

Reprise pour tous les collégiens **Jeudi 3 septembre** selon l'emploi du temps

LYCÉE Classes Inaugurales (salles indiquées le jour même)

Classes de 2^o : **Mardi 1^{er} septembre de 10h30 à 12h00, remise des livres 13h30-17h30**
Pas de cours mercredi 2 septembre

Classes de 1^oG et ST2S : **Mardi 1^{er} septembre de 13h30 à 14h30, remise des livres 8h-12h**
Pas de cours mercredi 2 septembre

Classes de T^oG et ST2S : **Mercredi 2 septembre de 11h00 à 12h00, remise des livres 8h-11h**

Reprise pour tous le **Jeudi 3 septembre** selon l'emploi du temps.

VACANCES SCOLAIRES 2026/2027

Toussaint

du Vendredi 16 octobre 2026 après la classe
au Lundi 2 novembre 2026 au matin

Ecole : classe mercredi 19 mai (récupération du vendredi 2 juillet)



Pour info : **Vendredi 4 décembre**
Marché de Noël de l'Etablissement



Noël

du Vendredi 18 décembre 2026 après la classe
au Mardi 5 janvier 2027 au matin



Journée pédagogique le Lundi 4 janvier 2027 (pas de cours)

Hiver

du Vendredi 12 février 2027 après la classe
au Lundi 1^{er} mars 2027 au matin

Printemps

du Vendredi 9 avril 2027 après la classe
au Lundi 26 avril 2027 au matin

Ascension

du Mardi 4 mai 2027 après la classe
au Lundi 10 mai 2027 au matin



l'établissement sera fermé le mercredi 5 mai

Eté

Vendredi 2 juillet 2027 après la classe

Ecole : pas d'étude pour les veilles de vacances de Noël et d'été

Saint-Michel

Pastorale

Chers parents,

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant dans un établissement d'enseignement catholique sous tutelle jésuite.

Notre pastorale s'adresse à **chacun** de nos élèves, là où il en est : quel que soit son âge, ses capacités, ses convictions ou sa foi. Convaincus que « on peut ne pas croire en Dieu et avoir envie d'en parler », notre projet vise à donner la parole à chacun, à permettre des temps d'intériorité, à proposer un vocabulaire pour la vie spirituelle et à susciter et accompagner des actions de solidarité.

Il ouvre à une réponse libre à la proposition de Saint-Ignace « **d'entrer en conversation** » avec le Dieu de Jésus-Christ.

Nos propositions :

- Les écoliers à partir du CE1 choisissent le **caté ou la culture religieuse**. Tous ont accès aux fondamentaux de la **culture chrétienne**.
- **Les collégiens participent tous, au cours de l'année, à des séquences de culture religieuse** (récits fondateurs pour les 6^{èmes}, visites de lieux de culte pour les 5^{èmes} ...) Par ailleurs ils s'inscrivent librement à l'aumônerie, qui déploie une initiation à la vie spirituelle et à la culture chrétienne.
- Notre proposition pour les lycéens consiste à une **meilleure connaissance de soi et à l'ouverture aux autres**.

La **pédagogie jésuite du MEJ** (Mouvement eucharistique de la jeunesse) est déployée pour chaque âge, en équipe, et au cours de l'année par des WE, mini-camps, retraites.

La **vie de la communauté chrétienne** elle-même est animée au fil de l'année liturgique, avec des parcours bibliques, la célébration de la messe, des temps de solidarité. Elle est vécue en lien avec la Paroisse Saint-Benoît-Saint-Etienne.

Par ailleurs, nous accompagnons chacun, selon son désir, dans la croissance de sa vie de foi avec le don des **sacrements** (baptême, première communion, confirmation).

De cette façon se déploie le « Magis », ce « pas de plus » que chacun est invité à Saint-Michel à faire, vers lui-même, vers les autres, et, selon son chemin, vers Dieu.

La présentation aux élèves et à leurs parents et les inscriptions ont lieu à la rentrée, dans chaque secteur.



ACCUEIL

Horaires Matin : 8h30 – 11h45 Après-midi : 13h45 – 16h45

Le démarrage des cours est à 8h30 le matin et à 13h45 l'après-midi.

Tous les enfants sont accueillis dans leur classe, le matin à partir de 8h20 et l'après-midi à partir de 13h35 ; A la sortie, à 11h45 et 16h45, les enfants des classes de PS/MS sont récupérés directement dans leur classe. Les autres enfants seront attendus sur la cour.

Les élèves de la MS au CM2 entrent seuls dans l'Etablissement. Les PS entreront seuls **après les vacances de la Toussaint.**

Nous vous prions de **veiller à respecter l'horaire de début de classe pour le bien-être de tous** : 8h30 dans la classe. Pour les enfants de Maternelle, la ponctualité est aussi de rigueur : les élèves en retard en Maternelle ne seront pas acceptés.

Ouverture de la grille : à 8h15 et 13h35, 11h45 et 16h45. Fermeture : à 8h30 et 13h45, 12h et 17h.

**Aucun enfant n'est autorisé à entrer à l'intérieur de l'établissement ou sur les cours avant 7h45.
Aucun parent ne peut monter en classe sans l'autorisation d'un adulte de l'établissement.**

PERMANENCES : Garderie périscolaire

Cette permanence est payante

le matin de 7h45 à 8h15

le soir de 17h15 à 17h55 – Deux horaires d'ouverture de grille : 17h30/17h35 et 17h50/17h55

Aucun enfant ne sera autorisé à attendre dans l'enceinte de l'établissement, en dehors des lieux de permanence. Nous comptons sur vous pour être à l'heure à la sortie des permanences.

Une circulaire d'inscription vous sera remise à la rentrée, **seuls les enfants inscrits pourront fréquenter les permanences. Les élèves munis d'un badge « sortie autorisée » ne peuvent entrer à nouveau dans l'école une fois sortis.**

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone ou par mail secretariatecole@saintmichel-educ.fr avant 8h30. Le jour de la rentrée, les absences doivent être justifiées par écrit (cahier jaune) au retour de l'élève.

Dans l'intérêt de vos enfants, nous insistons pour que vous respectiez le calendrier des vacances.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les manuels scolaires prêtés doivent être couverts d'un plastique transparent, et étiquetés au nom, prénom et classe de l'enfant. Ces livres lui sont confiés pour une année et nous vous remercions de veiller à ce que chacun en prenne le plus grand soin. Les fichiers de mathématiques, anglais et lecture, remis aux élèves à certains niveaux, vous seront facturés au 1^{er} trimestre.

Nous vous demandons d'apporter l'intégralité des fournitures scolaires le jour de la rentrée, en ayant pris soin de marquer le nom, le prénom et la classe de votre enfant sur chaque article.

RESTAURATION

La restauration scolaire est un service payant, proposé par l'établissement.

L'école se réserve le droit de ne plus accepter d'élève en cas de non respect du règlement.

SORTIES

Une cotisation de 75€ annuelle est demandée, par enfant, chaque année.



Saint-Michel

ECOLE

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

2 classes de Maternelle PS/MS	Blandine ROCHELEMAGNE Jade URSO	2 classes de CM1	Agathe RICHARD Julien CORON
3 classes de Maternelle MS/GS	Clara FONT Myriam DEYBER Carole SABADEL	2 classe de CM2	
2 classes de CP	Estelle MERLE Cécile SURREL	1 Dispositif ULIS	Françoise LANG
2 classes de CE1	Elodie LECOCQ	Éduc.Phys.Sport.	Frédéric DIGONNET
2 classes de CE2	Laurence CHASTAGNER Anne-Marie BIER	Anglais	Kim MASSON-ZOPPA CP-CE1-CM2 Ann LOUVETON (Mat - CE1 - CM1) Karen MARKLAND (CE2) Sheilagh BONNET (CM1/CM2) Bethan

La répartition des élèves dans les classes est faite en concertation avec les enseignantes, afin d'établir les classes, en fonction des critères suivants : Hétérogénéité des niveaux - Autonomie et comportement - Equilibre fille/garçon

Il n'est pas tenu compte des demandes de parents quant à un choix d'enseignant ou de camarade. La classe est avant toute chose un lieu d'apprentissage.

L'équipe enseignante se réserve le droit de séparer des élèves.

Aucun changement n'aura lieu ni à la rentrée, ni au cours de l'année.

Tout changement dans l'organisation habituelle de la journée de votre enfant doit être signalé par écrit à son enseignant. Sauf raison grave, **aucun message téléphonique ne pourra être transmis aux enfants ou aux enseignants dans la journée.**

DOCUMENTS DE RENTRÉE

Le jour de la rentrée, une enveloppe sera remise à chaque enfant. Merci de rendre l'enveloppe à l'enseignant. dans les délais demandés.

RÉUNIONS DE PARENTS à 18h

Mardi 8 septembre : CP – CE1
Mardi 15 septembre : CE2 – CM1
Lundi 21 septembre : CM2 – ULIS
Mardi 22 septembre : Maternelle

L'équipe de l'école



Saint-Michel

COLLEGE

HORAIRES

Les cours ont lieu à partir de 8h00 jusqu'à 11h55 ou 12h30, le matin et de 14h00 jusqu'à 17h00 ou 17h55 l'après-midi. Toutefois, selon les classes, certains cours peuvent être placés entre 12h00 et 14h00.

LIVRES NUMÉRIQUES

Tous les collégiens seront équipés d'iPads sur lesquels se trouveront les manuels scolaires en version numérique. En 6° les iPads ne seront pas remis tout de suite pour permettre aux élèves d'acquérir une méthodologie de collégien.

FOURNITURES SCOLAIRES

Nous avons communiqué nos listes de fournitures à la société Pichon. Cette dernière offre la possibilité de composer et de commander le colis de fournitures en utilisant le site «www.cmaliste.com».

Les familles qui souhaitent les acheter dans le commerce retrouveront les listes sur le site de l'établissement.

BOURSES ET FONDS SOCIAL

- Bourses Nationales et Départementales : une circulaire sera distribuée à toutes les familles début septembre.
- Les demandes de fonds social collège/cantine sont à fournir avant le 31 octobre à Mme Bailly.

TELEPHONE PORTABLE

L'utilisation du téléphone portable est interdite dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement. Par conséquent, ces appareils doivent **être éteints** dès l'arrivée dans l'établissement, et rangés dans les sacs.

Les téléphones portables des élèves qui ne respecteraient pas cette consigne seront confisqués et rendus en fin de journée par la CPE. En cas de récidive, une sanction pourra être prononcée.

En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable.

Il est strictement interdit de filmer, de prendre des photos ou d'enregistrer des pistes audio, sans autorisation, à l'intérieur de l'établissement. Il est aussi interdit d'utiliser et de diffuser des images liées à l'établissement sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

CASIERS DEMI-PENSIONNAIRES

Ils sont attribués en priorité aux élèves abonnés pour 4 ou 3 repas par semaine, voire 2 repas si casiers disponibles.

Formulaire de réservation à retirer auprès de la vie scolaire (bureau de la CPE), à partir du 7 septembre.

ABSENCE LE JOUR DE LA RENTREE

Merci de nous en informer, au plus tôt par mail à cpecollege@saintmichel-educ.fr dès que connue.

ASSOCIATION SPORTIVE

Une information sur les conditions de pratique d'une activité sportive sera faite aux élèves par les enseignants d'EPS et une circulaire parviendra aux familles courant septembre. Des temps de découverte seront organisés.

SECURITE

- Stationnement possible des deux roues à l'intérieur de l'établissement ; ils sont à conduire à la main, moteur arrêté, de l'entrée jusqu'au lieu de stationnement.
- Les trottinettes et les skate boards doivent être stationnés à côté des deux roues.
- **L'établissement n'est pas responsable des cartables laissés sans surveillance sur les cours, chacun devant avoir le souci de ce qui lui appartient. Des espaces de rangement sont prévus : à chaque élève de les respecter.**



Saint-Michel

COLLEGE

CLASSE INAUGURALE (1er jour)

Accueil des élèves par le professeur principal aux jours et heures indiqués. A cette occasion :

- ❖ Remise de l'emploi du temps et du carnet de bord avec lecture commentée de son contenu.
- ❖ Remise d'une enveloppe contenant divers documents à rendre à la date indiquée.
- ❖ **Chaque collégien devra se procurer pour le jour de la rentrée, un cartable, une trousse et son contenu ainsi qu'un agenda.**

ATTENTION : Aucun changement de classe ne sera possible sauf erreur dans les options.

REUNIONS DE PARENTS

Classes de 6° : Samedi 5 septembre 9h00/12h00

Classes de 5° : Mardi 8 septembre 18h

Classes de 4° : Lundi 7 septembre 18h

Classes de 3° : Jeudi 3 septembre 18h

SPECIAL 6°

La rentrée est un événement qu'il convient de gérer dans toutes ses dimensions. Pour beaucoup, c'est la découverte d'un nouvel établissement... Pour tous, c'est l'occasion de rencontrer plusieurs professeurs et diverses exigences. C'est bien sûr apprendre à se repérer dans un vaste ensemble de bâtiments, à connaître et respecter des règles de vie.

Ces temps privilégiés nous permettent d'accorder toute leur importance aux informations dispensées à cette occasion et nécessaires à la mise en place d'un cadre propice à une vie collective, la meilleure possible !

Nous espérons ainsi favoriser un démarrage d'année plus facile mais également plus rigoureux. Enfin, nous disposerons de temps pour répondre aux interrogations des enfants.

Rappel : Mini-séjour d'intégration au Mazet Saint-Voy, entre le lundi 21 et le jeudi 24 septembre, suivant les classes. Coût approximatif du séjour : 85 €

L'Equipe du Collège

DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

ELEVES DE SECONDES mardi 1 septembre 2026 en salle 206

- A 13h30 : les élèves dont le nom de famille est compris entre A et F
- A 14h15 : les élèves dont le nom de famille est compris entre G et L
- A 15h : les élèves dont le nom de famille est compris entre M et R
- A 15h45 : les élèves dont le nom de famille est compris entre S et Z

N'oubliez pas de commander le PASS Région sur le lien ci-dessous :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

ATTENTION : Faire envoyer votre commande au domicile et non dans l'établissement.

ELEVES DE PREMIERES mardi 1 septembre en salle 201

- A 8h : les élèves dont le nom de famille est compris entre A et F
- A 8h45 : les élèves dont le nom de famille est compris entre G et L
- A 9h30 : les élèves dont le nom de famille est compris entre M et R
- A 10h : les élèves dont le nom de famille est compris entre S et Z

Les manuels ne seront remis que si l'élève est en règle avec ses livres de l'année 2025-2026.

ELEVES DE TERMINALES mercredi 2 septembre en salle 202

- A 8h : les élèves dont le nom de famille est compris entre A et F
- A 8h45 : les élèves dont le nom de famille est compris entre G et L
- A 9h30 : les élèves dont le nom de famille est compris entre M et R
- A 10h : les élèves dont le nom de famille est compris entre S et Z

Les manuels ne seront remis que si l'élève est en règle avec ses livres de l'année 2025-2026.

Les manuels ne pourront être remis que si l'élève nous fournit un chèque de caution de 100€ à l'ordre de St Michel éducation, noter le nom et prénom de votre enfant au dos du chèque.

Les fournitures seront demandées dans les cours par chaque professeur.

CLASSE INAUGURALE (1er jour) L'accueil des élèves se déroule en deux temps :

- ❖ Informations générales en amphi Pierre Rival pour l'accueil des Secondes.
- ❖ Les élèves retrouvent le professeur principal en salle de classe. Remise de l'emploi du temps, lecture commentée du règlement et diverses informations.

ATTENTION : Aucun changement de classe ne sera possible sauf erreur dans les options.

REUNIONS DE PARENTS Amphi Pierre Rival

Classes de 2° : 3 septembre 17h30

Classes de 1° : 7 septembre 17h30

Classes de T° : 8 septembre 17h30

DEMI-JOURNEE D'INTEGRATION POUR LES SECONDES

Le Samedi 12 septembre : 8h00 – 12h00 Elèves de 2°, retenez cette date, présence obligatoire !



Saint-Michel

LYCÉE

FORMATION HUMAINE ET SPIRITUELLE

Des propositions seront adressées en classe, aux élèves, en début d'année. La date du début des rencontres sera indiquée sur la feuille de propositions. Pour l'ensemble des élèves de 2°, une présentation des actions aura lieu le vendredi 5 septembre entre 15h et 16h, à l'amphi Pierre Rival.

CASIERS DE RANGEMENT

Le lycée est équipé de casiers de rangement mis à la disposition des élèves contre une participation financière de 5 € pour l'année, à régler par chèque.

CIRCULATION

Les utilisateurs de vélos ou motos, peuvent stationner à l'intérieur de l'établissement dans la mesure des places disponibles. Ils doivent conduire à la main, moteur arrêté, leur moyen de locomotion de l'entrée jusqu'au lieu de stationnement. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

BOURSES NATIONALES

Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme BAILLY.

L'équipe du Lycée

Saint-Michel RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription Self

L'Etablissement offre aux élèves la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire. Son accès informatisé est réservé aux élèves dont le compte restaurant est alimenté selon les modalités décrites ci-après.

Toutes les familles doivent annoncer la présence de leur enfant au self qu'il soit demi-pensionnaire ou externe, et signaler tout changement ponctuel ou absence.

Procédure :

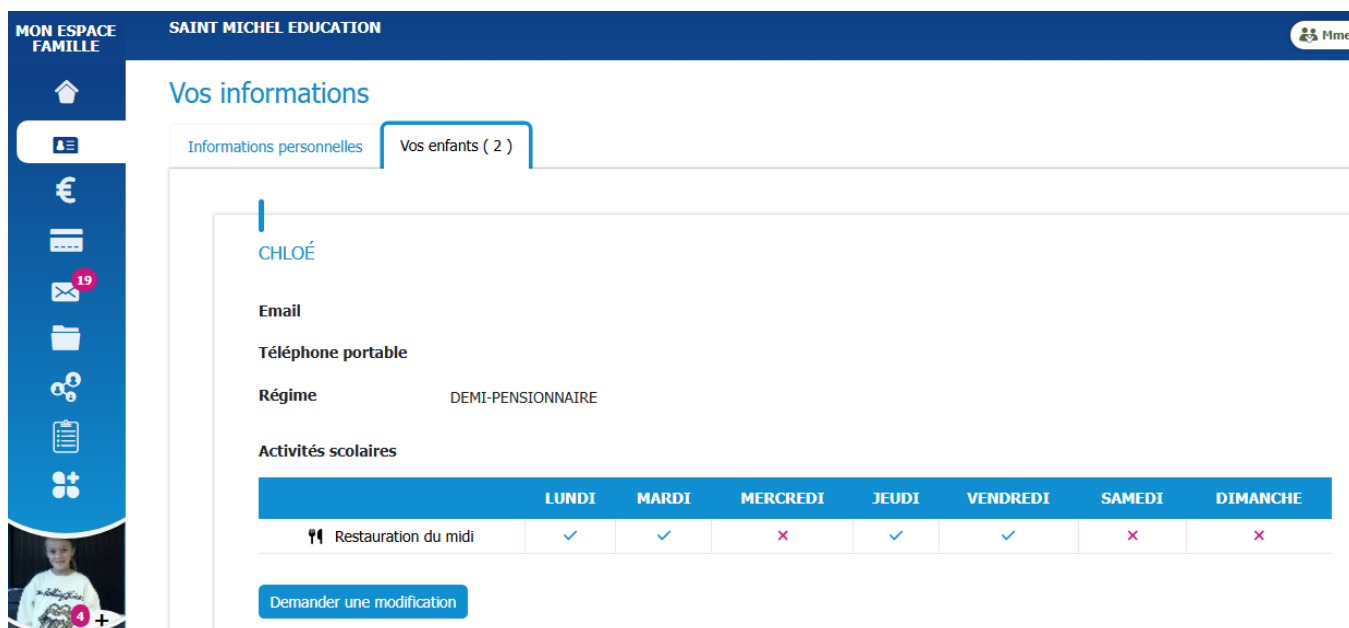
1- semaine type de présence au self : les familles doivent, en début d'année scolaire choisir, en fonction des emplois du temps, les jours de présence au self de leur enfant. Ces jours sont fixés pour la durée de l'année scolaire, permettent à la vie scolaire de contrôler les absences et d'alerter, dès la fin du service, la famille en cas d'absence non justifiées de leur enfant (sauf pour les lycéens).

Cette semaine type est à renseigner sur le site ECOLE DIRECTE :

MON ESPACE FAMILLE – VOS INFORMATIONS – ONGLET ENFANTS

- choix du régime : DEMI PENSIONNAIRE ou EXTERNE (Pour être demi pensionnaire votre enfant doit manger au self au moins 2 jours dans la semaine).

- choix des jours : cocher les jours de présence au self de votre enfant.



MON ESPACE FAMILLE SAINT MICHEL EDUCATION

Vos informations

Informations personnelles Vos enfants (2)

CHLOÉ

Email

Téléphone portable

Régime DEMI-PENSIONNAIRE

Activités scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
🍴 Restauration du midi	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗

Demander une modification

Les modifications seront possibles du jour de la rentrée jusqu'au 15 septembre 2026.

Après le 15 septembre 2026, la modification de la semaine type ne pourra se faire que sur demande écrite (mail) auprès de la vie scolaire du secteur concerné.

2- modification ponctuelle des jours de présence au self : les familles doivent signaler tout changement de présence au self (jour différent de la semaine type) :

- jour supplémentaire de présence / absence ponctuelle

Ces modifications sont effectuées sur le site ECOLE DIRECTE :

MON ESPACE FAMILLE – ELEVE – RESERVATION avant 8 h 30 le jour concerné.

Pour désinscrire votre enfant, cliquez sur le jour concerné pour faire disparaître la coche.

Pour ajouter un repas cliquez sur le jour concerné pour faire apparaître une coche.

MON ESPACE FAMILLE SAINT MICHEL EDUCATION

Réservations (Chloé - CM2 A)

Réservations Semaine type

	Lundi 2 Juin	Mardi 3 Juin	Mercredi 4 Juin	Jeudi 5 Juin	Vendredi 6 Juin	Samedi 7 Juin
Restauration du midi	✓	✓		✓	✓	
<i>Détail</i>	🔍			🔍		

Détail des activités

Restauration du midi : Tout repas réservé sera débité du porte monnaie restauration si la modification n'est pas effectuée avant la clôture des réservations. A l'inverse aucune réservation ne sera possible après la clôture des réservations

Tout repas réservé est considéré pris, et fait l'objet de la comptabilisation d'un repas au tarif normal.

Tout repas non réservé et pris sera comptabilisé avec l'application d'une majoration de 1,10 €.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

Secteurs	Jour coché	Jour non coché
Ecole		
Demi-pensionnaire	5,95 €	7.05 €
Externe	7.05 €	8,15 €
Collège		
Demi-pensionnaire	6,55 €	7,85 €
Externe	7,85 €	8,95 €
Lycée		
Demi-pensionnaire	6,55 €	7,85 €
Externe	7,85 €	8,95 €

Approvisionnement de la carte et règlement :

En début d'année scolaire une carte est remise à chaque nouvel élève de l'établissement qu'il gardera toute sa scolarité. Cette carte est individuelle et ne peut être utilisée par un autre élève.

L'approvisionnement de cette carte s'effectue :

- par carte bancaire via le site ECOLE DIRECTE
- par chèque libellé à l'ordre de **SAINT MICHEL RESTAURANT** en précisant le nom et la classe de l'enfant concerné. Ces chèques sont à déposer **exclusivement** dans la boîte aux lettres de l'accueil dédiée au service comptabilité ou directement en comptabilité. Aucun règlement ne sera admis pendant le service.

Fonctionnement :

Le self est accessible aux élèves munis de leur carte. L'élève passe sa carte devant la borne ce qui permet au responsable de vérifier l'identité de l'élève et l'approvisionnement du compte. Si la carte appartient bien à l'élève et que son compte est créditeur l'accès est autorisé et le compte de l'élève débité d'un repas. Si l'élève n'est pas en possession de sa carte, il devra attendre la toute fin du service pour accéder au restaurant scolaire.

Les familles devront veiller à alimenter le compte restaurant afin d'éviter à l'enfant de se voir refuser l'accès au self à cause d'un compte non approvisionné. **Le refus sera immédiat au-delà de 3 passages en négatif, l'élève ayant été averti à chaque passage.** Les familles pourront contrôler les passages ainsi que le solde du compte restaurant de leur enfant via le site ECOLE DIRECTE.

Mr MANESSIER se tiendra à votre disposition, bureau de la comptabilité, pour répondre à toutes vos questions.

Camille JULIEN
Intendant



ETRE PARENT CORRESPONDANT

1-DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le parent correspondant est un relais, qui favorise un climat de confiance, qui communique, qui participe à l'élaboration de liens entre l'ensemble des parents, la direction de l'Etablissement et l'équipe éducative.

Son rôle

- Il se rend disponible pour assister aux réunions,
- Il est à la disposition et à l'écoute de toutes les familles de la classe qu'il représente,
- Il participe aux conseils de classe tout en quittant la séance lorsqu'on parle de son enfant,
- Il siège au conseil de discipline,
- Il assure un rôle d'accueil, d'information et de soutien,
- Il vérifie auprès de l'établissement les informations qui lui parviennent,
- Il fait remonter toutes les informations utiles au Chef d'Etablissement,
- Il fait passer un compte rendu visé par le professeur principal après les conseils de classe,
- Il sait rester discret à l'issue du conseil de classe vis à vis des informations qu'il reçoit.

Ce qu'il doit éviter

- Agir seul,
- Ne voir la classe qu'au travers de son propre enfant,
- Avoir une attitude systématiquement critique,
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs,
- Colporter des rumeurs.

Comment

- Il est volontaire pour assurer cette fonction dans la classe de son enfant,
- Il doit se faire connaître de l'ensemble des parents de la communauté éducative,
- Il ne fait pas forcément partie de l'Association des Parents d'Élèves (APEL) mais il sera aidé sur tous ces points par les membres de l'APEL et plus particulièrement du Conseil d'Administration.

2 – DES REGLES SIMPLES

- Dans chaque classe du secondaire sont élus deux parents correspondants.
- Sont éligibles les parents qui ont un enfant dans l'établissement ; il n'est pas obligatoire d'adhérer à l'APEL, même si cela est fortement recommandé !
- On ne peut être parent correspondant que dans une seule classe.
- On ne peut être parent correspondant dans la classe où son enfant est élève délégué.
- Deux conjoints ne peuvent pas être élus simultanément dans la même classe.
- S'il y a plus de deux candidats, on procède à des élections par bulletins ; dans le cas contraire, les candidats sont automatiquement élus. Pour des raisons de commodité, c'est l'établissement qui est chargé de la mise en place des élections ; l'APEL procède au dépouillement des élections et l'établissement publie les résultats. Pour chaque classe, la liste des parents correspondants est communiquée à toutes les familles.

3 – COMMENT PROCEDER

Lors des réunions de parents, l'APEL présentera la mission du parent correspondant. A la rentrée, une circulaire spécifique sera remise pour que les parents qui le souhaitent présentent leur candidature.



Association de parents d'élèves de l'enseignement libre www.apel.fr
apel.collegesaintmichel42@gmail.com

Depuis plus de 80 ans
EN FRANCE :
7 700 Ecole Collège Lycée
966000 familles

A St-Michel environ 550 familles adhérentes en 2025-2026



1 BUREAU de 6 personnes :
Présidente : A.GARRIER FAURE
Vice-Présidente : D.MASSON
Trésorier : D.MELY
Vice-Trésorier : M.RICHARD
Secrétaire : I.JOUNAY SOUBEYRAND
Vice-Secrétaire : B.GAGNE



PARTICIPATION AU
PROJET
D'IMMERSION
EN MILIEU
PROFESSIONNEL



Adhésion annuelle
25 euros/an/famille